

1 juillet 2008

Conseil économique et social

Débat de haut niveau, 30 juin-3 juillet 2008

Thème : « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable »

Prise de position orale soumise

par le Mouvement international ATD-Quart Monde

atdint@ata-quartmonde.org

ONG dotée du statut consultatif général

Oser dialoguer avec les plus défavorisés et soutenir leur participation pour que le développement durable soit pour tous

Dans son rapport pour l'Examen ministériel annuel, sur le thème : « Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable », le Secrétaire général reconnaît qu'il y a eu des progrès dans de nombreux pays en matière de réduction de la pauvreté et dans les politiques de développement qui ont entraîné une croissance économique, une réduction de la pollution environnementale¹.

Cependant, cette réduction s'est accompagnée d'une augmentation des inégalités : le rapport 2007 des Nations unies sur les ODM établit que « entre 1990 et 2004 la part de consommation nationale par le cinquième le plus pauvre de la population dans les pays en développement avait décliné de 4,6% à 3,9%². La probabilité est grande que, sans une modification de l'approche de la réduction de la pauvreté, le fossé ne continue de se creuser, d'autant plus que la question du changement climatique devient plus pressante et que la crise alimentaire mondiale renforce la précarité de quelque 100 millions de personnes dans le monde, selon le comité de Développement de la Banque mondiale.

Les personnes vivant dans les très-pauvreté sont ou devenues les plus vulnérables et ont le moins de sécurités pour faire face aux catastrophes naturelles³

1 Advanced Unedited Version para 2

2 United Nations, *World Development Report 2007*, New York, 2007, p. 10.

3 Voir Report submitted by the independent expert on the question of human rights and extreme poverty, Jaresh Sengupta : Mission to the United States of America (24/10 to 4/11/2005) E/CN.4/2006/43/Add.1 para 77

C'est pourquoi :

- que le développement durable ne fasse pas au détriment de la lutte contre l'extrême pauvreté, rejoignant ainsi le paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général.
 - que l'ensemble des personnes vivant dans la pauvreté soient prises en compte par les politiques et pas seulement les personnes situées dans les situations les plus défavorisées, considérées comme plus méritantes, car il est essentiel d'assurer l'application effective de ces politiques afin d'atteindre les personnes les plus exclues, au risque d'alimenter un système qui produit et perpétue l'exclusion.
- Pour cela, il propose de ne pas utiliser la définition monétaire de la pauvreté (moins de un dollar par jour), mais de prendre en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté, ni les potentialités des personnes vivant dans la pauvreté, ni la stigmatisation dont elles sont l'objet. Il propose aussi une définition de la pauvreté s'appliquant sur les droits et les responsabilités, proposée par la Sous-commission des droits de l'homme⁴.

Le dialogue avec les plus défavorisés et leur participation, éléments clés de la conception de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques de développement durable

L'exemple de la construction d'un pont en Haïti, malgré beaucoup d'obstacles dans le monde, réalisé avec peu de moyens, montre que les personnes en situation de grande pauvreté peuvent contribuer véritablement au développement durable.

Les personnes les plus défavorisées doivent être impliquées dans le développement durable afin que soit garanti un vrai développement durable.

L'amélioration de la vie, et la possibilité pour les plus exclus d'être acteurs du développement, devraient être des indicateurs clés d'un développement qui soit écologiquement, socialement et éthiquement durable.

Conclusion

ATD Quart Monde demande qu'une priorité soit accordée dans tout le système des Nations Unies à l'élimination de l'extrême pauvreté, avec la participation des personnes les plus défavorisées elles-mêmes.

Non seulement une approche participative entrainera des progrès pour atteindre les ODM et les objectifs de développement durable grâce à la mobilisation de tous ceux qui sont concernés, mais elle constituera également une étape dans la mise en œuvre d'une approche de la lutte contre l'extrême pauvreté basée sur les droits de l'homme, telle qu'elle est décrite dans le projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et droits de l'homme des personnes les plus pauvres », actuellement à l'étude par le Conseil de droits de l'homme.

Pour que cette participation soit fructueuse, il est important de réfléchir à la manière d'assurer la participation des plus défavorisés, en consultant tout d'abord des ONG ou « des personnes en situation d'extrême pauvreté exprimant leurs points de vue ».

4 Voir note (1)

5 Resolution 2/2 Human Rights Commission on November 27, 2006